

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE COÛT D'UN DOCUMENT DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET LE TEMPS CONSACRÉ À SA PRÉPARATION

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de l'Emploi et de l'Immigration des renseignements sur ce morceau de papier secret qui constitue une excuse et un alibi et n'a été distribué qu'aux membres du caucus libéral. Il s'agit d'un document de 25 pages rédigé en français et en anglais qui, on le voit tout de suite, a été préparé par des fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre à combien d'heures-hommes du ministère est revenue la préparation de ce document et autres brochures dont il est question dans l'avant-propos, et combien la préparation, l'impression et la distribution de ce document vont coûter aux contribuables du pays?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il ne m'est pas possible de donner au député un chiffre exact, mais, à mon avis, la préparation de ce document a représenté beaucoup moins de temps et d'effort que ceux qu'il a fallu déployer pour corriger certaines informations erronées qui ont été diffusées par les soins des partis de l'opposition.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Étant donné que nous avons là un autre exemple de la confusion qui existe dans les esprits de certains membres du ministère, qui mélangent les intérêts du gouvernement et ceux du parti libéral, le ministre serait-il disposé à déposer cet instrument de propagande? J'ai encore une autre question supplémentaire: voudrait-il nous dire pourquoi ce document n'a été envoyé qu'aux membres du caucus libéral et non pas à tous les députés de la Chambre?

Une voix: C'est qu'il est plus facile de leur en faire accroire.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas pensé qu'il serait nécessaire de le déposer et les députés de l'opposition en ont, je crois, un exemplaire. Ils interprètent rapidement certains passages et ensuite ils appellent cela de la propagande. Je suis tout à fait disposé à mettre ce document à la disposition de tous les députés de l'opposition. S'il n'a été envoyé qu'aux libéraux, c'est qu'il m'a semblé qu'ils étaient les seuls à s'intéresser davantage aux faits qu'aux romans feuilleton.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ACTIVITÉS SUBVERSIVES DE RESSORTISSANTS SOVIÉTIQUES—LES AUTORISATIONS DE DÉPLACEMENT ACCORDÉES AU PERSONNEL SOVIÉTIQUE

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet des révélations d'hier et des mesures prises contre l'espionnage soviétique au Canada. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a reçu des assurances quelconques des soviétiques, ou de la GRC, contre la reprise d'activités subversives de ce genre de la part des Soviétiques? Dans la négative, est-ce que le ministre ne voudrait pas envisager de refuser les autorisations de déplacement à l'ensemble du personnel soviétique en poste à Ottawa, tant que nous ne serons pas certains qu'il mettra fin à ces activités.

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il n'est pas raisonnable de penser que les Soviétiques me donneraient des assurances de ce genre. Ils ne manqueraient pas de dire qu'il ne se passe rien d'anormal. Le député doit savoir que la GRC a une mission permanente en ce domaine, et qu'elle doit sûrement procéder à des enquêtes périodiques sur les diverses activités de renseignement des États étrangers.

En ce qui concerne la question des autorisations de déplacement, il serait mal avisé à mon avis de les refuser toutes. Le député peut être convaincu que les motifs de chaque demande sont pesés très attentivement. Je lui signalerai aussi le point suivant, qu'il ne doit sûrement pas ignorer: c'est que nous demandons nous-mêmes, pour nos représentants en d'autres pays, les autorisations de déplacement qui leur permettent de s'acquitter de fonctions très importantes, par exemple étudier les dossiers de réunification de famille comme ceux auxquels le député s'intéresse de très près. Je ne tiens pas à prendre de mesures qui nous nuisent.

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. J'aimerais rappeler au ministre que le gouvernement délivre en gros 1,000 autorisations de déplacement par année.

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS SUBVERSIVES AU CANADA

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général. Vu la gravité de cette affaire et comme on entend dire que l'espionnage se pratique sur une échelle beaucoup plus grande qu'on ne le pense généralement, est-ce que le ministre ne voudrait pas lancer une enquête beaucoup plus étendue sur l'espionnage subversif au Canada considéré dans son ensemble, et rendre beaucoup plus sévère le contrôle préalable des diplomates étrangers en poste au Canada?

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, en réponse au député, je signale que les faits rendus publics hier démontrent l'efficacité du service de sécurité de la GRC.

Des voix: Bravo!